Manuscrit auteur, publié dans "Les Bas-Champs picards : enjeux entre terre et mer, Amiens : France (2004)"

hal-00279307, version 1 - 14 May 2008

Y a-t-il développement durable quand la dynamique littorale est contrecarrée ? La politique de gestion du littoral des Bas-champs de Cayeux à la baie de Somme : des stratégies d'affrontement.

in Les bas-champs picards : enjeux entre terre et mer (J.-M. Hoeblich, dir.), 2007, Actes du Colloque national, Université de Picardie Jules Verne, LPBS, 22-23 octobre 2004, 221 p, pp. 163-169.

Vincent BAWEDIN

Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
Institut de Géographie - Université de Nantes (IGARUN)
Laboratoire Géolittomer LETG - UMR 6554 CNRS
Chemin de la Censive du Tertre, BP 81227 - 44312 NANTES cedex 3
E-mail : vincent.bawedin@univ-nantes.fr

La côte picarde bénéficie d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics, sensiblement proportionnelle à la somme des investissements consacrés à son aménagement. La politique publique menée sur ce littoral s'appuie, conformément aux annonces faites à la réunion du Comité Interministériel de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CIADT) de juillet 2001, sur les concepts de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) et de développement durable.

Ces termes, fréquemment employés, méritent que l'on s'y attarde. Entre les recommandations qu'ils sous-tendent en matière de gestion du littoral, ou qui existent avec les « outils » et processus qui en émanent (dont l'Opération Grand Site), des inadéquations peuvent apparaître. En ce sens, le littoral picard est un espace d'un grand intérêt en matière de politique d'aménagement puisqu'on peut y reconnaître une inclination des pouvoirs publics à agir dans une logique d'affrontement avec la dynamique littorale.

Ainsi, au cœur de la façade maritime picarde, le comblement apparemment inéluctable de la baie de Somme suscite une vive inquiétude, tant de la population que des pouvoirs publics, alors qu'au sud de la baie, le retour de la mer est contré par des travaux coûteux.

hal-00279307, version 1 - 14 May 2008

S'agit-il de développement durable lorsque la dynamique littorale est contrée au lieu d'être accompagnée ? Cette réflexion s'appuie d'une part sur la définition des termes de développement durable et de gestion intégrée et sur les modalités de leur application sur le littoral picard des Bas-Champs de Cayeux à la baie de Somme.

I) Gestion intégrée et développement durable : contexte général et définition :

Sans retracer l'historique des notions de développement durable et de gestion intégrée, que d'autres recherches ont récemment rappelées (Billé, 2004), il faut cependant souligner que la première a été médiatisée lors de la Conférence de Rio de Janeiro en 1992, tandis que la seconde a été utilisée au cours du réunion du CIADT de 2001 à Limoges.

Le concept de développement durable, si l'on se réfère au rapport Brundtland » (1987), aspire à « *répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures* ». Cela induit que soient pris en considération, en terme d'aménagement d'un espace, ses aspects environnementaux mais aussi économiques, reposant sur les activités spécifiques d'un territoire à l'identité forte. Il est également nécessaire de développer l'information et la pédagogie afin que les citoyens prennent conscience des relations entre les enjeux globaux et les projets locaux.

Le concept de GIZC renferme quatre notions.
La première est celle de la préservation du littoral, ne se contentant pas d'une « mise sous cloche » protectionniste mais faisant jouer les interactions entre les enjeux écologiques, économiques, sociaux voire culturels (Chaussade, 1999).

La seconde se caractérise par la volonté d'appréhender le territoire littoral comme un interface entre un espace terrestre et un autre maritime.
La troisième réside dans le choix d'une démarche de concertation citoyenne et dans une dynamique de démocratie participative qui permettraient de réduire d'éventuels conflits d'usage en intégrant l'ensemble des acteurs des espaces concernés.
Enfin, ce concept implique une cohérence et une complémentarité entre les politiques publiques à différents échelons (local, national, européen) qui doivent être lisibles, c'est-à-dire

qui évitent l'écueil trop fréquent du chevauchement des compétences et de la multiplication inutile des acteurs.

La notion de gestion intégrée du littoral rejoint donc le concept de développement durable, de par la vision globale qu'elle nécessite et avec l'idée qu'environnement et développement ne sont pas inconciliables. De même, si la finalité de la protection du patrimoine naturel littoral (biodiversité avienne, piscicole…) qu'elle sous-tend est bien réelle (Dauvin – coord. –, 2002), elle n'est cependant pas exclusive puisque reposant sur le porté à connaissance des enjeux concernés.
En effet, le milieu physique, ses processus naturels et la dynamique qui les régente sont de mieux en mieux connus et se doivent d'être pris en compte dans l'aménagement à entreprendre, faute de quoi, les conséquences pourraient s'avérer néfastes, notamment sur le plan sédimentaire. Ceci est d'autant plus important qu'il s'agit de systèmes littoraux dont on connaît l'instabilité (Breton et *al.*, in Corlay – coord sci. –, 1997).

Au regard de ces définitions rapides, nous pourrons voir en quoi les aménagements engagés et prévus sur le littoral picard répondent ou non aux exigences d'une GIZC. Nous nous interrogerons sur la politique menée sur cet espace picard à travers les deux grands projets en cours qui sont, d'une part, ceux visant au maintien du caractère maritime d'un estuaire condamné à se combler et, d'autre part, la poursuite de travaux de consolidation d'un cordon littoral fragilisé sensé pouvoir protéger un espace anciennement maritime… .

II) Exemples de politiques d'aménagements sur le littoral picard : de la baie de Somme aux Bas-champs de Cayeux, des stratégies d'affrontement ?

hal-00279307, version 1 - 14 May 2008

hal-00279307, version 1 - 14 May 2008

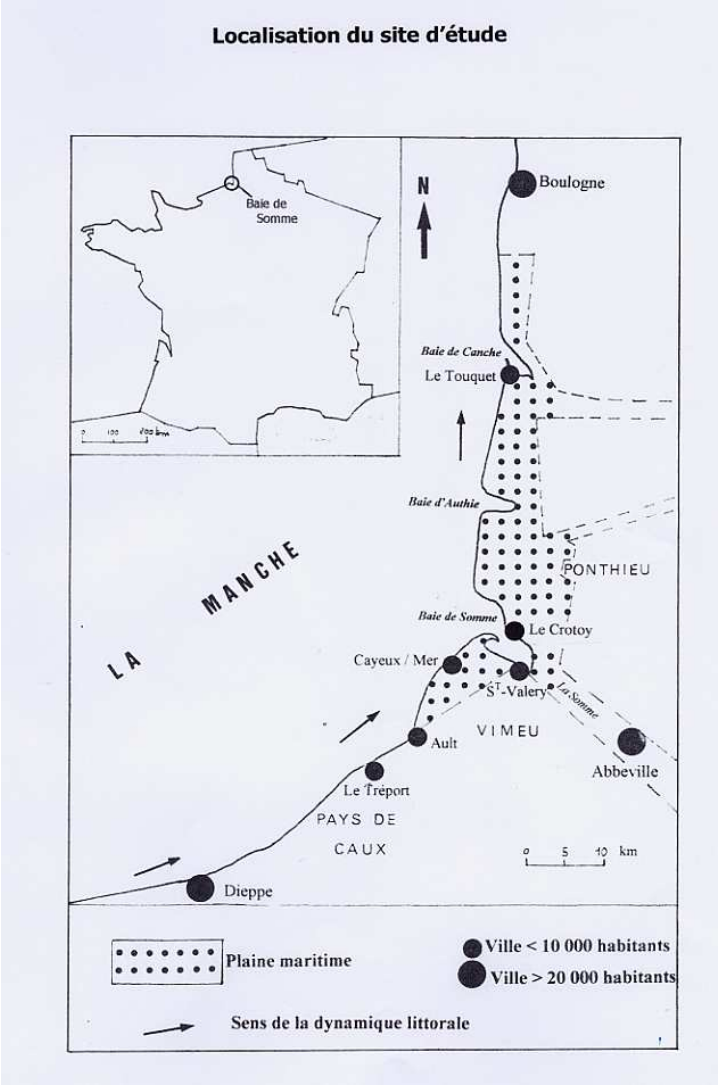

Document 1 : localisation de l'espace littoral étudié (V. Bawedin, 2000)

Depuis le CIADT de 2001, les pouvoirs publics (Etat, collectivités…) ont mis en place sur le littoral picard l'Opération Grand Site (OGS) qui entre dans le cadre plus vaste du « Projet de Convention Baie de Somme » pour lequel un investissement de plus de 30 millions d'euros est attribué. Parmi les priorités annoncées est prévue la création d'un observatoire du littoral normano-picard, bénéficiant du statut de Groupement d'Intérêt Public (GIP). Cet « Observatoire du littoral de la côte d'Albâtre et de la côte Picarde » traduit la volonté d'une approche inter-régionale et partenariale. Il répond à la nécessité de cohérence et de complémentarité entre les acteurs territoriaux évoquée précédemment.

Les autres objectifs de ce projet sont de rendre possible la fréquentation touristique croissante et la préservation d'un patrimoine paysager et écologique de niveau international, d'où la volonté affichée du maintient d'un caractère maritime de la baie.

hal-00279307, version 1 - 14 May 2008

Dans ce cadre, le projet de « réestuarisation » d'un petit fleuve côtier, le Dien (document 2) et un autre de dépoldérisation (document 3) sont aujourd'hui à l'étude. Il faut souligner cependant que ces réalisations se feront dans un estuaire en voie de colmatage où le développement du schorre est particulièrement important.

A) Dépoldérisation et « réestuarisation » au service du maintien d'un caractère maritime ?

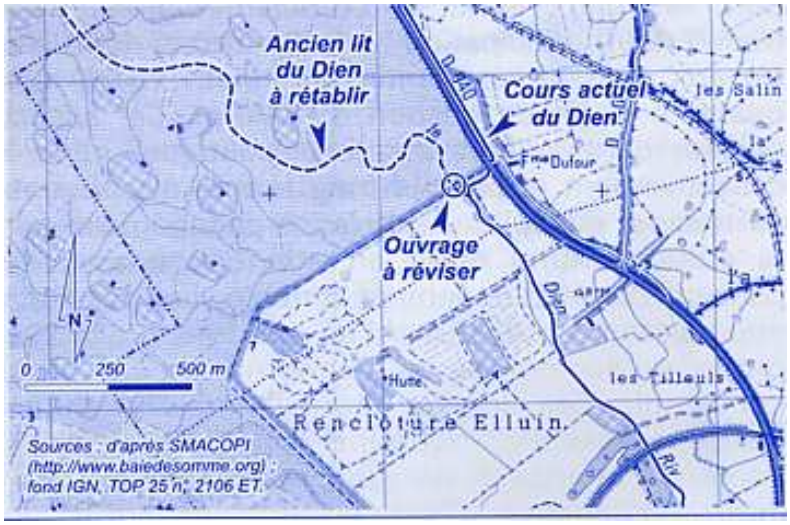

Document 2 : projet de réestuarisation du Dien, au cœur de la baie de Somme (V. Bawedin, 2004)

Le phénomène de dépoldérisation consiste en une réouverture à la mer d'espaces gagnés sur celle-ci à des fins le plus souvent agricoles. Il entraîne une modification du milieu par resalinisation et permet la reconstitution, à plus ou moins long terme, des écosystèmes de marais maritimes. Le schorre, qui en constitue la partie haute, correspond aux près salés ou mollières. Il est inondé uniquement par les fortes marées de vives eaux et lors de tempêtes. Sa végétation halophile dense et épaisse, composée d'Obione (*Halimione portulacoides)*, d'Armoise maritime (*Artemisia maritima)*, de Lilas de mer (*Limonium vulgare)* et de Graminées diverses (*Puccinellia maritima, etc.…)* freine la pénétration de la mer en favorisant l'accumulation des sédiments, ce qui entraîne un exhaussement topographique. La reconstitution de cet étagement typique des marais maritimes, riches en accumulation sédimentaire, influe sur le ralentissement de l'emprise marine. Ainsi, si toutes les dépoldérisations n'ont pas pour finalité de lutter contre les effets de l'élévation de la hausse eustatique, elles y contribuent généralement.

hal-00279307, version 1 - 14 May 2008

Document 3 : projet de dépoldérisation entre Saint-Valery / Somme et le Hourdel (sud de l'estuaire de la Somme) V. Bawedin - 2004)

Nous sommes là dans le domaine délicat de la prospective rendant difficiles les analyses sur l'adéquation ou non de ces projets avec une GIZC. En revanche, les aménagements réalisés entre Ault et Cayeux existant depuis plus de quinze ans, ils permettent de tirer certaines conclusions quant à leur efficacité et leur éventuel respect des principes de GIZC et de développement durable.

B) La digue des Bas-Champs de Cayeux ou le mythe de Sisyphe…

Les travaux de consolidation de la digue des Bas-champs de Cayeux (après la tempête de 1990 ainsi que ceux antérieurs – digue d'Onival –), représentent un investissement de près de 45 millions d'euros (DDE *in* Bawedin, 2000). Ils concernent, cette fois, un espace soumis à une très forte érosion. C'est pourquoi le choix qui a été retenu est celui d'une protection empêchant le recul du trait de côte et nécessitant la gestion du cordon de galets (DDE Maritime, 1991). Cet aménagement a l'avantage d'être réversible et respecte le principe de défense souple, le cordon de galets jouant le rôle d'un matelas de protection.

hal-00279307, version 1 - 14 May 2008

Le maître d'ouvrage de ces travaux est le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI) et le maître d'œuvre la Direction Départementale de l'Equipement.
Des épis plongeants (document 4) espacés de 90 mètres, ont été construits jusqu'à l'amer sud de Cayeux. Il est prévu de poursuivre plus au nord ces épis dans le cadre du contrat de plan Etat/Région s'achevant en 2006.

Document 4 : épis renforçant la digue des bas-champs au sud de Cayeux (Photo V. Bawedin, 2003)

A cela s'ajoutent le confortement du cordon par apport de galets, afin qu'il ait une largeur sommitale de 20 mètres, et une hauteur de + 10 mètres IGN, le comblement initial et le rechargement des casiers entre les épis ainsi que le rechargement et l'entretien annuel en galets durant les travaux. Ces apports sont de l'ordre de 30 000 m^3 par an à Ault et 50 000 m^3 par an vers l'amer sud. Les galets apportés proviennent, pour la plupart, de la carrière de La Mollière, au nord de Cayeux qui sera épuisée entre 2010 et 2015. Le déplacement des galets le long du littoral de Cayeux devra donc être limité au maximum, notamment par la mise en place de nouveaux épis en aval de l'amer de Cayeux. On s'achemine donc, au sud de la Côte Picarde, vers un littoral herissé d'épis sur presque toute sa longueur, de Ault à La Mollière. La mise en place d'épis a donc eu pour effet de déplacer vers le nord les zones d'érosion, ce qui place aujourd'hui Cayeux entre une zone d'érosion et une zone d'accumulation.

Le coût de la première phase des travaux réalisés pour le maintien de la digue est de 20 millions d'euros (alors 125 millions de francs), auxquels nous pouvons ajouter une somme comprise entre 225 000 euros et 600 000 euros par an pour l'entretien par apports de galets (Stucky, 2000). Le plan de financement de ces travaux prévoyait une participation de l'Etat à hauteur de 24 %, tout comme la région, les fonds européens (FEDER) et le SMACOPI.

hal-00279307, version 1 - 14 May 2008

L'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs et les communes financent le reste, soit 5 4%. Cela revient à un coût par habitant équivalant aujourd'hui à 5 700 euros (Dolique, 1999). Ces travaux entraient dans le cadre du contrat de plan état / région achevé en 2000. Le nouveau contrat de plan prévoit la poursuite des travaux à hauteur de 16 millions d'euros (J-C. Cornette, Directeur du SMACOPI, Journal Télévise de FR3). A cela, nous pouvons additionner les 5,5 millions d'euros dépensés pour la construction achevée en 1986 de la digue d'Onival, à la racine du cordon actuel. C'est en ajoutant les coûts des rechargements envisagés et les nombreuses dépenses des décennies et siècles passés ayant contribué au maintien du cordon dont le confortement est toujours poursuivi aujourd'hui que nous avoisinons les 45 millions d'euros, sans compter les 16 millions nouvellement prévus. Ce projet, qui entraîne de nombreuses dépenses, nécessite, de surcroît, des travaux à long voire très long terme. Il faut, qui plus est, prendre en considération la fragilisation des épis, exposés à la violence des houles qui projettent des galets, les rendant très vulnérables (document 5).

Document 5 : l'assaut des houles projetant les galets rend vulnérables les épis.

Ici, le dernier épi, près de l'amer sud de Cayeux, peu de temps après sa mise en place

(Photo : V. Bawedin, 2003).

C'est bien la question d'une gestion à long terme, prenant en compte la réalité de la dynamique littorale et la disponibilité des ressources physiques qui est ici posée. Autrement dit, une politique de défense d'un trait de côte dont les investissements sont supérieurs à la valeur des biens défendus s'inscrit-elle dans le cadre d'une GIZC ?

hal-00279307, version 1 - 14 May 2008

A la lumière de ces éléments, la dépoldérisation d'une zone littorale en accrétion et celle d'une zone littorale érodée sont-elles des mesures comparables en terme de résultats et d'attendus ? En effet, l'estuaire de la Somme étant en voie de comblement, une dépoldérisation en son endroit aurait pour conséquence, à terme, de favoriser le développement du schorre par gain d'herbus. Or c'est ce système qui est utilisé en Angleterre pour lutter contre les effets de l'élévation du niveau de la mer. Est-ce une priorité à réaliser dans l'estuaire de la Somme qui se comble ? Parmi les motivations d'un tel choix annoncées par le SMACOPI figure la volonté de développer l'élevage ovin. A l'heure de l'attribution d'une AOC des agneaux de prés salés des baies de Somme et d'Authie (Rauss et al. 2005), cela parait opportun. Le gain d'herbus peut-il sérieusement être considéré comme attestant du maintien d'un caractère maritime alors que c'est cette même progression du schorre sur la slikke qui est synonyme de comblement de l'estuaire ? D'autres objectifs n'ont-ils pas motivés ce choix ? Comme celui de l'extension des zones de chasse sur le DPM ou le tourisme engendré par la mise en valeur du phénomène lui-même comme cela existe en Angleterre ? (Bawedin, 2004).

Pourquoi ne pas le réaliser dans un espace contigu, menacé par la mer, et dont la protection s'avère particulièrement coûteuse ? Quels enjeux peuvent justifier un tel choix ? Si l'on se réfère à de récents travaux, dont certains exposés au sein même de ce colloque, on s'aperçoit que les enjeux économiques et humains sont relatifs (Bawedin, 2000 ; Bawedin et Hoeblich, 2006). Il apparaît en effet que, sur un plan humain, seules cinq fermes et quelques maisons (dont de nouvelles voient le jour…) sont particulièrement menacées dans les Bas-Champs. On peut y ajouter les habitations du sud de Cayeux qui sont de plus en plus exposées étant donné l'avancé du point d'équilibre du littoral vers le nord. Certes, de nouvelles constructions y sont en cours… .

L'enjeu socio-économique est néanmoins loin d'être comparable à celui que peuvent connaître certaines villes Normandes, comme Etretat ou Fécamp (S. Costa, 1998).

Conclusion

Un océan sépare, si l'on puit dire, le fait d'accepter l'élément marin et celui de l'implorer ! Dans le premier cas, on agit pour son retour. Dans le second on en reste aux bonnes intentions. N'est-ce pas ce qui se passe sur le littoral picard ?

hal-00279307, version 1 - 14 May 2008

Le phénomène de dépoldérisation peut avoir plusieurs objets mais les plus belles réussites en la matière ont été réalisées en Angleterre à des fins de lutte contre les effets de la montée de la mer (Goeldner, 1999 ; Bawedin, 2004). Il ne semble pas que ce soit cette motivation là qui domine sur le littoral picard

Nous pouvons admettre que si la gestion actuelle du littoral picard s'oriente vers les directives d'une GIZC, elle ne le fait que très partiellement. L'approche interrégionale des problématiques côtières que permet notamment la mise en place de l'Observatoire du Littoral de la côte d'albâtre et de la côte picarde y contribue, tout comme l'intégration de la population, à travers de nombreux comités de pilotage, aux pré-projets. En revanche, l'intégration de la dynamique côtière et du long terme dans les choix d'aménagements entrepris, systématiquement opposés à l'évolution naturelle de ce trait de côte ne semblent pas s'inscrire, si l'on se réfère aux principes énoncés dans la première partie, dans une GIZC soucieuse de développement durable. Ceci est d'autant plus surprenant lorsque l'on sait que le maintien d'un caractère maritime est l'une des principales préoccupations des pouvoirs publics. Les investissements effectués, enfin, paraissent davantage durables dans la fréquence régulière de leur nécessaire reconduite que dans la pérennité de leur efficacité.

Bawedin V. (2000), *Les Bas-Champs de Cayeux / Mer (Somme) : enjeux et conséquences d'une éventuelle dépoldérisation*, mémoire de Maîtrise de géographie sous la direction de JM. Hoeblich, Université de Picardie Jules Verne, 151 p.

Bawedin V. (2004), La dépoldérisation, composante d'une gestion intégrée des espaces littoraux ? Prospective sur le littoral picard et analyse à la lumière de quelques expériences : Baie des Veys (Normandie), Aber de Crozon (Bretagne), Tollesbury (Essex) et Freiston Shore (Lincolnshire), *Cahiers Nantais*, vol. n° 61, Institut de Géographie et d'Aménagement Régional - Université de Nantes, p. 11 à 20.

Bawedin V. et Hoeblich J-M. (2006, à paraître), « Les bas-champs de Cayeux (Somme, France) : vers une gestion intégrée ? Enjeux et perspectives de l'ouverture à la mer d'un espace jusque là protégé », *VertigO*, vol. 7, n° 3, Montréal, 11 p.

Billé R. (2004), La Gestion Intégrée du Littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif. Thèse de Doctorat, ENGREF-CIRED, 437 p.

Breton F, Cerbollada A et Ollé R. (1997), Une expérience d'aménagement et de gestion de l'espace littoral avec la participation de l'administration locale et des habitants (Catalogne, Espagne) - Quelques réflexions sur l'aménagement intégré et le développement durable *in* Corlay JP (Coord. Sc.), Littoral 95, actes du colloque international : *Continuités et ruptures sur les littoraux européens*, Cahiers Nantais n° 47 - 48, Ouest Editions, Presses Académiques, p. 417 à 421.

Chaussade J. (1999), De la gestion intégrée au développement durable : point de vue, *Bull. Assoc. Géogr. Franç.*, 1999-2, p. 151 à 157.

Corlay JP (Coord. Sc.). (1997), Littoral 95, actes du colloque international : *Continuités et ruptures sur les littoraux européens*, Cahiers Nantais n° 47 - 48, Ouest Editions, Presses Académiques, p. 417 à 421.

Costa S. (1998), Elévation du niveau marin et stratégies de réponse : le cas du littoral normano-picard, *Annales de Géographie*, n°600, 1998, p 179 à 200.

Dauvin JC (coord.), (2002), Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel. MNHN, *Patrimoines Naturels*, 57 : 346 p.

DDE, (1991), *Littoral des Bas-Champs, mission d'expertise sur la faisabilité d'un recul contrôlé du littoral*, rapport général, 57 p + annexes.

Dolique F. (1999), Le littoral des Bas-Champs de Cayeux (Somme) : conflits et controverses pour une stratégie de défense contre la mer, *Revue de Géographie de Lyon*, vol 74, 1999-1, p 59 à 66.

Goeldner L. (1999) ; Réouverture de polders et restauration des marais salés en Angleterre, *revue géographique de Lyon*, vol. 74 1/99, p. 75 à 83.

Rauss I., Bawedin V., Desanlis S., Radureau A., Pignerol J-M. et Salette J. (2005), Définitions des critères d'identification des marais salés. Rapport d'experts. INAO, 15 p. + annexes.

STUCKY, (2000), *Synthèse relative au littoral haut-normand et picard, document 2 : patrimoine et milieux naturels ; document 3 : socio-économie ; document 4 : projets*, Préfecture de la région Picardie, DDE de la Somme, 107 pages + annexes.

hal-00279307, version 1 - 14 May 2008